

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.35PR
concernant
la participation de la Commune d'Yverdon-les-Bains à
l' « Association Grande Cariçaie » et l'adoption de ses statuts**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 6 octobre 2010 de 19h15 à 20h00.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Anna-Rita Bartolotta, Margrieta Donker, Anne Gander, Marinette Nicollin, Lionel Billaud, Jean-David Chapuis, Bexhet Halimi, Jean-Louis Vial et Pierre Hunkeler, rapporteur.

La délégation municipale était composée de Messieurs Daniel von Siebenthal, Syndic et Marc-André, Burkhard, responsable du Service des travaux et de l'environnement. Nous les remercions pour les explications données et les réponses à nos questions.

1. Introduction

La Grande-Cariçaie, avec ses marais, forêts riveraines et pentes boisées s'étend sur l'ensemble de la rive sud du lac de Neuchâtel. Sa taille, la beauté de ses paysages, la diversité de sa flore et de sa faune en font un site exceptionnel, dont la valeur est largement reconnue et confirmée. Le préavis et le site www.grande-caricaie.ch donnent toutes les informations utiles.

La gestion de la Grande Cariçaie est assurée depuis 1982 par une convention passée entre les cantons de Vaud et Fribourg et Pro Natura. Les mesures de gestion sont décidées par la Commission de gestion de la Grande Cariçaie et leur mise en œuvre assurée par le Groupe d'études et de gestion, basé à la Maison de la Grande Cariçaie à Champ-Pittet, à proximité d'Yverdon-les-Bains.

Cette solution a donné satisfaction, mais elle a aussi montré ses limites. La création de l'Association de la Grande Cariçaie permet d'associer formellement les communes à la gestion du site, dans le cadre d'une institution ayant un statut juridique clair. L'Association permet aussi d'aller plus loin que le périmètre de l'ancienne convention, en ouvrant la possibilité d'inclure notamment le Bois des Vernes à Yverdon-les-Bains, à une extrémité du lac, les zones naturelles des cantons de Berne et Neuchâtel à l'autre extrémité.

La commune d'Yverdon-les-Bains a tout intérêt à participer de plein droit à cette nouvelle structure en incluant toutes ses propriétés concernées dans la zone sous gestion.

2. Discussion

La Commission est très favorable à la participation d'Yverdon-les-Bains à l'Association de la Grande Cariçaie, qui offre une plateforme de collaboration régionale et intercantonale à laquelle la Commune a toutes les raisons de s'intégrer. La Commune apporte au projet une contribution importante, par la valeur des propriétés communales incluses dans le périmètre Grande Cariçaie et par la situation de la ville par rapport à la rive sud du lac de Neuchâtel.

La Commission note que le statut des propriétés concernées ne sera pas modifié, mais qu'elles pourront désormais toutes bénéficier d'une gestion intégrée et coordonnée au niveau régional. C'est également une excellente opportunité de les faire mieux connaître et apprécier.

La Commission note que les statuts définissent clairement les objectifs et tâches de l'association, de même que leurs limites. A ce stade de la procédure, ces statuts doivent être acceptés tels que présentés, car ils sont soumis sous cette forme pour adoption à toutes les communes concernées. Ils ne sont toutefois pas intangibles et pourront être, le cas échéant, modifiés ou adaptés par l'Assemblée générale de l'association, sur proposition de ses membres.

3. Conclusions

Sur la base de ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les articles 1 et 2 et d'accepter le préavis PR10.35PR.

Pour la Commission



Pierre Hunkeler

11 octobre 2010